

Analyse d'eau de baignade accessible au public

A qui cela s'adresse ?

La définition de « installations de baignade accessible au public » est donnée à l'article 7 de l'OPBD: installation ou bain accessible à tous ou à un groupe de personnes autorisées, non destinés à une utilisation dans un cadre familial. Les établissements possédant des installations de baignade accessibles au public sont, par définition, soumis à la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI).



Vos avantages avec ALTIS

- Un service de proximité pour favoriser les interactions
- Dépôt d'échantillons et échange des contenants facilités
- Laboratoire à taille humaine avec un accompagnement privilégié

Une offre qui s'adapte à vos besoins

Prestations	Pack chimie	Pack microbiologie	Paramètres à la carte
GAM (germes aérobies mésophiles)		Inclus	34.- CHF
E.Coli		Inclus	41.- CHF
Pseudomonas		Inclus	50.- CHF
Légionnelle			90.- CHF
THM			120.- CHF
Turbidité	Inclus		
Urée	Inclus		
Chlorate	Inclus		
Prix HT par analyse	185.- CHF	119.- CHF	

Dans le cadre de cette offre, les flacons sont mis à disposition, accompagnés d'une marche à suivre détaillée pour réaliser le prélèvement dans le respect des règles d'hygiène. Toutes les informations nécessaires concernant le dépôt de l'échantillon y sont également précisées.